

ÉCOLE RÉGIONALE BRENDA-MILNER

PROCÈS-VERBAL DE LA QUATRIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (2019-2020) DE L'ÉCOLE RÉGIONALE BRENDA-MILNER, TENUE LE 16 JUIN 2020 RENCONTRE VIRTUELLE VIA LA PLATEFORME « TEAMS » DE MICROSOFT

PRÉSENCES

Présent	Absent		Présent	Absent	
X		Sophie Asselin, parent	X		Mélanie Turcotte, enseignante
X		Martin Thiffeault, parent	X		Josée St-Onge, enseignante
X		Monica La Barrera, parent	X		Anik Demers, professionnelle
	X	Ludivine Caron, parent	X		Mélanie Lalonde, service de garde
X		Frédéric Cyr, parent		X	Gabrielle Faubert, soutien
X		Béatrice Pinot, membre de la communauté	X		Christian Trudeau, directeur

1. **PRÉAMBULE**

1.1 Accueil des membres

M. Trudeau et Mme Asselin souhaitent la bienvenue à tous.

1.2 Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 32.

1.3 Insertion des affaires nouvelles et adoption de l'ordre du jour

(CÉBM.19-20.17)

Il est proposé par Mme Mélanie Turcotte, appuyée par M. Martin Thiffeault, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 JANVIER 2020**

(CÉBM.19-20.18)

Il est proposé par M. Frédéric Cyr, appuyé par Mme Josée St-Onge, d'adopter le procès-verbal tel que présenté, après avoir retiré la présence de Mme Béatrice Pinot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 21 JANVIER 2020

Suivi des critères de participation du Défi Alter-Go pour l'année 2020-2021; considérant que l'activité a été annulée en raison des mesures de confinement, il est suggéré que l'organisation de cette activité soit rediscutée à l'automne 2021 et que les nouveaux critères de participation soient présentés au conseil d'établissement à l'automne 2020 (si l'activité a lieu en 2020-2021).

4. DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DE LA FAMILLE

(CÉBM.19-20.19)

Attendu que le ministère de la Famille a conçu un Extranet permettant de remplir certaines demandes de subventions en ligne,

Attendu que l'École régionale Brenda-Milner doit confirmer par écrit au ministère de la Famille les personnes qui sont autorisées à utiliser cet Extranet,

Attendu que le ministère de la Famille souhaite, par cet Extranet, communiquer avec les organismes, recevoir de leur part des demandes de subventions et, dans certains cas, conclure avec eux des conventions d'aide financière,

Attendu que ces personnes se voient octroyer les accès suivants :

Tous les utilisateurs de l'Extranet peuvent agir à titre de Demandeur et remplir des formulaires de demandes de subventions pour les programmes autorisés;

- Tous les utilisateurs de l'Extranet peuvent agir à titre de Demandeur et remplir des formulaires de demandes de subventions pour les programmes autorisés;
- Seul un utilisateur ayant un droit Administrateur peut créer les accès des utilisateurs de son organisme et peut définir dans l'Extranet les signataires potentiels;
- Seul un utilisateur ayant un droit Signataire peut signer électroniquement les demandes de subventions ou les conventions d'aide financière de son organisme;
- Tout changement de Signataire doit faire l'objet d'une nouvelle résolution de consentement dûment signée par une personne autorisée de l'organisme.

Il est proposé par Mme Sophie Asselin et appuyée par Mme Anik Demers d'autoriser les personnes physiques suivantes, Christian Trudeau et Mélanie Lalonde, à représenter l'école régionale Brenda-Milner en agissant à titre d'utilisateur de l'Extranet Demande de subventions programmes Famille.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. PHOTOGRAPHIES SCOLAIRES

(CÉBM.19-20.20)

Il est proposé par M. Martin Thiffeault, appuyé par Mme Mélanie Turcotte de faire appel à la compagnie Fotoplus pour les photographies scolaires de 2020-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. ORGANISATION SCOLAIRE 2020-2021

L'organisation scolaire de 2020-2021 est présentée par M. Trudeau. L'école sera à pleine capacité avec 16 groupes (7 groupes du secondaire s'ajouteront aux 9 groupes du primaire). Dès cet automne, un agrandissement sera demandé par le Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries, suivant une concertation en Montérégie, où tous les centres de services scolaires doivent approuver que le Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries procède à la demande.

7. BUDGETS

7.1 Budget du conseil d'établissement

(CÉBM.19-20.21)

Considérant que le budget du conseil d'établissement est dépendant de celui de l'établissement;

Considérant que le conseil d'établissement doit adopter son budget en conformité à l'article 66 de la Loi de l'instruction publique;

Considérant l'article 275 de la Loi de l'instruction publique;

Considérant la politique et les règles de répartition des ressources;

Il est proposé par M. Martin Thiffeault, membre du conseil d'établissement, appuyé par Mme Mélanie Turcotte, d'adopter le budget 2020-2021 du conseil d'établissement tel que déposé par le président ou la présidente du conseil d'établissement prévoyant des dépenses égales aux revenus de l'ordre de 400\$ et annexé à cette résolution; le tout sous réserve de l'approbation du bureau de la direction générale de la commission scolaire tel que prévu à l'article 276 de la LIP.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Budget du service de garde

(CÉBM.19-20.22)

Considérant la politique de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries qui encadre l'organisation et la gestion d'un service de garde en milieu scolaire;

Considérant la politique et les règles de répartition des ressources;

Il est proposé par M. Martin Thiffeault, membre du conseil d'établissement, appuyé par Mme Monica La Barrera, d'adopter le budget 2020-2021 de fonctionnement au montant de 210 395\$ tel que déposé par la direction de l'établissement prévoyant des dépenses égales aux revenus totalisant 210 395\$ et annexé à cette résolution; le tout sous réserve de l'approbation du bureau de la direction générale de la commission scolaire tel que prévu à l'article 276 de la LIP.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Budget de l'établissement

(CÉBM.19-20.23)

Considérant que le conseil d'établissement doit adopter le budget de l'établissement en conformité à l'article 95 de la Loi de l'instruction publique;

Considérant l'article 275 de la Loi de l'instruction publique;

Considérant la politique et les règles de répartition des ressources;

Considérant que le budget du conseil d'établissement a été adopté;

Considérant que le budget du service de garde a été adopté, s'il y a lieu;

Il est proposé par M. Martin Thiffeault, membre du conseil d'établissement, appuyé par M. Frédéric Cyr, d'adopter le budget 2020-2021 de fonctionnement et d'investissement tel que déposé par la direction de l'établissement prévoyant des dépenses égales aux revenus de l'ordre de 127 027\$ et annexé à cette résolution; le tout sous réserve de l'approbation du bureau de la direction générale de la commission scolaire tel que prévu à l'article 276 de la LIP.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. PRINCIPES D'ENCADREMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DES PARENTS

(CÉBM.19-20.24)

Il est proposé par Mme Josée St-Onge, appuyée par M. Martin Thiffeault, d'adopter les principes d'encadrement du coût des documents présentés par M. Christian Trudeau, en y ajoutant le montant de 50\$ comme somme maximale à déboursier par les parents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. LISTES DES FOURNITURES SCOLAIRES

(CÉBM.19-20.25)

Il est proposé par M. Frédéric Cyr, appuyé par M. Martin Thiffeault, d'adopter les principes d'encadrement de la contribution financière des parents pour l'année scolaire 2020-2021 présentés par M. Christian Trudeau.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

10. RÈGLES DE CONDUITE ET MESURE DE SÉCURITÉ

(CÉBM.19-20.26)

Il est proposé par M. Martin Thiffeault, appuyé par Mme Monica La Barrera, de reconduire les règles de conduite et mesures de sécurité adoptées pour l'année scolaire 2019-2020.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

11. INFORMATIONS DE LA DIRECTION

11.1 Loi 40

M. Trudeau nous informe sur les changements de gouvernance en lien avec la loi 40. Le conseil des commissaires n'existe plus et est remplacé par un conseil d'administration. Le conseil d'établissement demeure le même au niveau de la composition du conseil d'établissement; un membre parent sera élu pour siéger au comité de parents du Centre de services scolaire. 5 parents (un parent par district) devront également être élus pour siéger au conseil d'administration du Centre de services scolaire. L'assemblée générale annuelle se tiendra au mois de septembre.

11.2 Composition du conseil d'établissement 20-21

Deux postes viennent à échéance le 18 septembre et une élection aura lieu pour combler ces deux postes lors de l'assemblée générale, qui devra avoir lieu avant cette date.

11.3 Bilan de l'année / coup de cœur / rapport annuel

Un bilan annuel doit être produit chaque année, incluant notamment le plan de réussite, les faits marquants, les coups de cœur, etc.

Commentaires des membres du conseil d'établissement :

- Coups de cœur pour chacun des élèves de la classe et de l'école. Les élèves se sont très bien adaptés, malgré une ouverture d'école et le contexte en lien avec la pandémie et le confinement.
- La grande motivation des enseignants, qui ont fait un excellent travail.
- Souhait que la piscine soit prête à l'automne.
- Grande adaptabilité des gens, particulièrement en lien avec le confinement et toute l'adaptation aux nouvelles technologies.
- Collaboration extraordinaire entre les membres de l'équipe et entre l'école et les familles.
- Chapeau à la direction, qui a eu des interventions très efficaces, notamment lors du confinement.
- L'ouverture et l'écoute des professionnelles de l'école et du CISSMO.
- L'école est une famille où tout le monde travaille en collaboration, où tout le monde met l'épaule à la roue.

11.4 Dévoilement du logo de l'école

Le logo de l'école, qui reprend les fragments de l'œuvre d'art de l'école, est présenté au conseil d'établissement.

12. **COURRIER**

Aucun courrier n'a été reçu.

13. **PARTICIPATION DES PARENTS**

13.1 Comité de parents

Aucune participation au comité de parent.

14. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Monica La Barrera propose la levée de la séance, à 21h22.

Sophie Asselin
Présidente

Christian Trudeau
Directeur

049/Conseil d'établissement/Procès-verbal/2019-2020/16 juin 2020.docx